

COMMUNE DE SAINT LAURENT DE MURE
Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 23 janvier 2023

ARRÊTÉ N° 23014 R
Défense extérieure contre l'incendie

Le maire de la commune de Saint Laurent de Mure,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 2225-4 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SDMIS_DPOS_GACR_2017_019 du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la commune,

Considérant que l'article R.2225-4 du code général des collectivités territoriales précise que le maire identifie les risques à prendre en compte et fixe, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources.

ARRETE

ARTICLE 1 : GENERALITES

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES ET DES BESOINS EN EAU POUR Y RÉPONDRE

Le règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie détermine des quantités d'eau de référence destinées à couvrir les risques incendies de bâtiments ainsi que les distances maximales entre les ressources en eau et les bâtiments.

ARTICLE 3 - LES POINTS D'EAU INCENDIE

Les points d'eau incendie (publics et privés) regroupent les points d'eau sous pression (poteaux et bouches d'incendie) ainsi que les points d'eau naturels ou artificiels (forages ou réserves, puits, mares, étangs, retenues d'eau, lac collinaires, cours d'eau).

La liste des points d'eau incendie (PEI) situés sur le territoire de la commune de Saint Laurent de Mure est fixée dans l'annexe n° 1 du présent arrêté.

L'actualisation de l'inventaire des points d'eau incendie du présent arrêté fait partie intégrante des processus d'échanges d'informations entre la commune, le SDMIS, le gestionnaire d'eau potable, la société en charge du contrôle et du suivi des PEI.

ARTICLE 4 - DELEGATION DE COMPETENCE - ENTRETIEN DES PEI

Par délibération du conseil municipal n°116/2022 en date du 08 décembre 2022, la commune de Saint Laurent de Mure a choisi d'intégrer, par avenant au contrat de délégation de service public (DSP) eau potable géré actuellement par Véolia, la compétence de contrôle et d'entretien des poteaux incendie.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE RÉALISATION DES CONTRÔLES TECHNIQUES

Les contrôles techniques périodiques ont pour objectif d'évaluer les capacités des PEI de la commune et de les maintenir en condition opérationnelle.

Le contrôle technique comprend un contrôle du débit et de la pression ainsi qu'un contrôle fonctionnel consistant à s'assurer du fonctionnement normal et permanent du PEI, de maintenir l'accessibilité et la visibilité du PEI et de retrouver au plus vite le fonctionnement normal du PEI en cas d'anomalie.

Les contrôles techniques sont réalisés en conformité avec les périodicités définies par l'article 5.2.1 du RDMDECI.

Le dispositif de contrôle des PEI ainsi que toutes modifications de celui-ci sera notifié au Préfet du Rhône conformément à l'article 5.2 du RDMDECI.

Les résultats des contrôles techniques font l'objet d'un compte rendu transmis au SDMIS.

ARTICLE 6 - NOTIFICATION AU PRÉFET

Une copie du présent arrêté est notifiée au Préfet. Il en sera de même pour toute modification ultérieure du dit arrêté.

ARTICLE 7 - RECOURS

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Laurent de Mure,
Le **08 FEV. 2023**

Patrick FIORINI
Maire



Commune de Saint Laurent de Mure

ANNEXE n°1 – Liste des points d'eau incendie (PEI)

N° du PEI (1)	Adresse dans la commune	Diamètre du PEI (2)	TYPE de PEI (2)	Contrôle Débit à 1 bar (m3/h)	Contrôle Pression Statique	Domanialité
001	Rue du Piâtre	100	CS4 CHOC SMC	32	4,4	Public
002	Rue André Malraux (Syndicat Interco.)	100	CS4	110	6,4	Public
003	Rue du Mollard	100	C4	150	6,6	Public
004	Rue du Mollard	150	CS5 CHOC	207	6,6	Public
005	Rue V. Broizat / Rte de Toussieu	100	CS4 CHOC SMC	149	4,6	Public
006	Rue de l'Aquillon	100	CS4 SMC	109	4,5	Public
007	Rue des Pinsons	100	CS4	158	5,3	Public
008	Rue V. Broizat	100	CS4	128	4,8	Public
009	Rue Marcel Baconnier	100	CS4 CHOC	156	5	Public
010	Rue Marcel Baconnier / Imp Pâquerettes	100	SAPHIR 4 CHOC	150	5,4	Public
011	Allée des Sapins / Angle Rue Billon	100	CS4	130	5	Public
012	Rue du Château d'Eau	100	EMERAUDE 4	207	6	Public
012 Bis	Rue du Château d'Eau	100	CS4 SMC	189	4,9	Public
013	Rue V. Broizat / Rue du Château d'Eau	100	SAPHIR 4 CHOC	181	4,2	Public
014	Avenue Jean Moulin (RD306)	100	SAPHIR 4 CHOC	124	4,6	Public
015	Avenue Jean Moulin (RD306)	100	CS4 CHOC SMC	123	4,6	Public
015 Bis	Rue des Contamines	150	CS5 CHOC	193	4,6	Public
016	Rue de Courchevel	100	CS4	137	4,2	Public
017	Avenue des Houches	100	CS4	105	3	Public
018	Avenue Jean Moulin (RD306)	100	C4	160	4,4	Public
019	Avenue Jean Moulin (RD306)	100	CS4 CHOC	197	4,2	Public
020	Rue des Bruyères	100	CS4 SMC	132	4,8	Public
021	Allée du Pré-Fleuri	100	CS4 CHOC	197	4	Public
022	Allée du Pré-Fleuri	100	CS4 CHOC	105	4,4	Public
023	Avenue Jean Moulin (RD306)	100	CS4	175	4	Public
024	Rue du 8 mai 1945	100	EMERAUDE 4	179	4,1	Public
025	Rue de l'Eglise	100	SAPHIR 4	154	3,2	Public

026	Rue des Dr Vacher	100	CS4 CHOC	114	2,8	Public
027	Rue Geoges Pilet	100	CS4	156	3,8	Public
028	Ecole Bois Joli – rue de l'Eglise	100	CS4	136	3,1	Public
029	Rue de l'Eglise	100	C4	125	3,2	Public
030	Allée des Cèdres	100	CS4 CHOC	127	3,8	Public
031	Ecole V. d'Indy – 8 route d'Heyrieux	100	CS4 CHOC			Public
032	Avenue de la Mairie (RD153)	100	CS4 CHOC	166	4	Public
033	Place du 26 Août	100	CS4	90	4,1	Public
034	Rue du Couloud	100	SAPHIR 4	161	4,1	Public
035	Rue du Couloud	100	SAPHIR 4	185	4,1	Public
036	Avenue Jean Moulin (RD306)	100	SAPHIR 4 CHOC	158	4,2	Public
037	Rue de l'Ancien Lavoir	100	CS4 CHOC	158	4,1	Public
038	Rue des Combattants en AFN	100	CS4 CHOC	158	4	Public
039	Rue de la Côte	100	CS4 CHOC	160	4,2	Public
039 BIS	Rue Isaac Newton	100	CS4 SMC CHOC	97	5,8	Public
040	Rue Poncet	100	CS4	159	4	Public
041	Rue de la Côte	100	CS4 CHOC	174	5	Public
041 BIS	8 Rue Nicolas Copernic	100	SAPHIR 4	180	5,8	Public
042	Rue Maréchal Leclerc	100	CS4 CHOC	140	5	Public
043	Rue de l'Ancien Lavoir	100	CS4 CHOC	164	5,4	Public
044	Rue des Combattants en AFN	100	CS4 SMC CHOC	170	4,8	Public
045	Rue des Combattants en AFN	150	CS5 CHOC	274	5,2	Public
046	Av. des Catelines / Rue des Combattants en AFN	100	CS4 CHOC	215	5,4	Public
047	Avenue des Catelines	100	CS4 CHOC	233	5,8	Public
048	Rue de l'ancien Lavoir / Av. des Catelines	150	CS5 SMC CHOC	212	5,8	Public
049	Avenue des Catelines	100	CS4 CHOC	236	5,8	Public
050	Avenue des Catelines	100	CS4 CHOC	226	5,8	Public
051	Avenue des Catelines	100	CS4 SMC CHOC	209	5,6	Public
052	Avenue des Catelines	100	CS4 CHOC	211	5,6	Public
053	Avenue des Catelines	100	EMERAUDE 4 CHOC	203	5,6	Public
054	Avenue des Catelines	150	CS5 CHOC	304	5,6	Public
055	Rue de la Grande Terre	100	CS4	102	3,4	Public
056	Avenue Clair Matin	100	4 BIS	120	3,9	Public

057	Rue Grand de Vents	100	CS4	80	3,5	Public
057 Bis	Allée du Velin	100	CS4 CHOC	146	3,8	Public
058	Rue des Grands Clos	100	CS4 CHOC SMC	52	3,1	Public
059	Rue des Grands Clos	100	CS4 CHOC	48	2,9	Public
060	Rue J.S. Bach	100	CS4 CHOC	54	3,8	Public
061	Avenue du Mont Blanc	100	SAPHIR 4 CHOC	80	3,2	Public
062	Avenue du Mont Blanc	100	EMERAUDE 4	62	3,8	Public
063	Avenue du Mont Blanc	100	CS4	80	3,4	Public
065	Montée des Crozes	100	CS4 CHOC	95	5	Public
066	Avenue des Fougères	100	CS4	78	4	Public
067	Rue Chante Alouette	100	CS4 SMC	84	3,6	Public
068	Rue Chante Alouette	100	C4	63	3,7	Public
069	Rue des Mimosas	100	EMERAUDE 4	46	4,2	Public
070	Montée Chante Alouette	100	CS4	98	4,7	Public
071	Rue des Violettes	100	CS4 CHOC	110	5	Public
072	Rue des Violettes	100	CS4 CHOC	124	6	Public
073	Rue des Noyers	100	CS4	93	4,5	Public
074	Rue des Marronniers	100	CS4	98	5	Public
075	Rue de la Caborne	100	CS4 CHOC	104	6	Public
076	Rue de la Chapelle / Rue J.F. Crassard	100	SAPHIR 4	116	4,4	Public
077	Montée de Chante Alouette	100	CS4	72	6,4	Public
078	Rue Ferdinand Gauthier	100	CS4	100	3	Public
079	Rue Ferdinand Gauthier	100	CS4	103	3,2	Public
080	Rue de la Mitanaise	100	CS4	78	3,8	Public
081	Rue Ferdinand Gauthier	100	CS4	138	6,8	Public
082	Rue Ferdinand Gauthier	100	SAPHIR 4 CHOC	116	3,1	Public
083	Rue Ferdinand Gauthier	100	CS4 CHOC SMC	103	2,9	Public
084	Rue St Romain	100	SAPHIR 4 CHOC	78	3,9	Public
085	Route d'Heyrieux	100	CS4 CHOC	132	5,6	Public
086	Route d'Heyrieux / Allée Marc Challancin	100	CS4 CHOC	106	5	Public
087	Route d'Heyrieux	100	CS4 CHOC	107	4,7	Public
088	Rue de Cannes	100	CS4 CHOC	108	4,5	Public
089	Rue du Lavandou	100	CS4 CHOC	33	4,5	Public
090	Rue de Toulon	100	CS4 CHOC	35	4,8	Public

091	Rue du vieux Moulin	100	CS4 CHOC	85	3,7	Public
092	Avenue Maréchal Juin	100	CS4 CHOC	136	4,6	Public
093	7 Avenue d'Amsterdam	100	CS4	201	5,2	Public
094	7 Avenue d'Amsterdam	150	CS5 CHOC			Public
095	Impasse de la Chapelle	100	C4	118	4,5	Public
096	Route N.6	100	CS4 CHOC	68	4,8	Public
097	Rue de la Boucle	100	CS4	109	4,9	Public
098	Rue de la Boucle	100	CS4 CHOC SMC	131	5	Public
099	5 boulevard de l'Europe	150	CS5 CHOC	201	5	Public
100	Rue d'Athènes	100	CS4 CHOC			Public
101	Rue d'Athènes	100	CS4 CHOC SMC	118	5	Public
102	Av. Maréchal Juin / Av. Athènes	150	CS5 CHOC	145	4,9	Public
103	Bld de l'Europe	100	EMERAUDE 4	176	5	Public
104	Bld de l'Europe	100	CS4 CHOC	180	5,2	Public
107	Rue du Marechal Juin	100	CS4 CHOC SMC	162	5	Public
108	ZI Les Marches du Rhône	150	NR 5 CHOC SMC	171	5	Public
109	ZI Les Marches du Rhône - face à Géodis	100	CS4 CHOC	142	5	Public
111	Av Marechal Juin	150	CS5 CHOC	230	5	Public
112	AV Marechal Juin	100	CS4 CHOC	161	5,1	Public
113	Avenue Maréchal Juin	150	SAPHIR 5	235	5	Public
114	ZI Les Marches du Rhône Derrière Chrono- post	100	SAPHIR 4 CHOC	163	5	Public
116	12 av Maréchal Juin	150	ECS5	196	5	Public
117	12 av Maréchal Juin	100	E4	181	5,2	Public
118	Rue du Billon	100	ECS4	156	4,6	Public
119	7bis rue des docteurs Vacher	100	SAPHIR 4	34	5	Public
120	Avenue Marechal Juin	150	SAPHIR 5	32	4,7	Public
121	Avenue Marechal Juin	150	SAPHIR 5	37	4,5	Public
124	13 rue Polossat	100	SAPHIR 4 CHOC	153	5,8	Public
125	Chemin de la Vareille	100	ECS4	97	5	Public
126	2 Rue Polossat, devant la Gendarmerie	100	SAPHIR 4 CHOC	249	5,8	Public
127	Rue G. Polossat Face à DEKRA	100	SAPHIR 4 CHOC	260	5,6	Public
130	Rue du Mollard	100	SAPHIR 4			Public
SN4	Allée des Serres	100	SAPHIR 4 CHOC	130	4,8	Public

SN5	Avenue Jean Mermoz	100	SAPHIR 4 CHOC	114	5,2	Public
SN6	Avenue Jean Mermoz	100	SAPHIR 4 CHOC	106	4,3	Public
SN7	20 rue de la Croix Blanche	100	SAPHIR 4 CHOC	185	4,6	Public
SN9	Rue des Mugnets	100	Emeraude 4			Public

(1) Proposé par le SDMIS

(2) PEI = PI de 150, 100 ou 80 mm / BI de 100 mm / réserve / bassin / étang / cours d'eau / puits d'aspiration / etc... (§ 2.2 du RDMDECI) /